



---

**Réunion de Concertation régionale des Acteurs de la mise en œuvre du  
Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique  
(PDDAA) prévue à Brazzaville 06 au 08 Juillet 2015**

**Service Agriculture et Développement Rural**

**Note conceptuelle**

**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

**Les Chefs d'Etat et Gouvernement de l'Union africaine, réunis en Juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), ont adopté deux (2) décisions et deux (2) déclarations qui se rapportent directement au PDDAA et au Programme de transformation agricole et sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la décennie 2015-2025.**

Les principaux engagements de cette déclaration :

- Le réengagement aux priorités et valeurs du processus PDDAA ;
- Le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture ;
- L'engagement à éradiquer la faim à l'horizon 2025 ;
- L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 par une croissance et transformation agricole inclusive ;
- La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles et des services connexes ;
- L'engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes ;
- L'engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats.

Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans le développement économique et social des Etats de l'Afrique centrale. En effet, en dépit de la place prépondérante des hydrocarbures dans l'économie des Etats, le secteur agricole demeure le premier employeur, tous pays confondus. Plus de 60 % de la population de la région vit en milieu rural et 50 % de la population active travaille dans le secteur agricole, avec des disparités très marquées entre les Etats. La proportion des actifs évoluant dans l'agriculture est relativement importante dans l'ensemble des Etats, y compris dans les deux plus grands Etats producteurs de pétrole de la région (Angola 70% et Guinée Equatoriale 68%). Cette proportion atteint 89% de la population au Burundi.

Selon la FAO, la contribution des différents sous-secteurs à la formation du PIB agricole présente de fortes disparités. Les cultures vivrières représentent plus de

45% du PIB agricole, contre environ 25% pour les cultures industrielles. Les productions animales (élevage, pêche et chasse) et la foresterie contribuent respectivement à hauteur de 15 et 20% au PIB agricole.

En dépit des énormes potentialités et atouts dont dispose la sous-région (une large gamme de zones agro-écologiques, d'abondantes ressources naturelles, d'importantes parts de marché régional à conquérir), l'agriculture régionale est encore très peu performante. Les rendements sont très faibles comparés aux moyennes enregistrées dans certaines régions d'Afrique ou du monde.

## 2. OBJECTIFS DE LA REUNION

- La validation des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN), et le Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN);
- La clôture du Fonds Subsidiaire (FS) et Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs (FFMD) de la CEEAC au 31.12.2015 ;
- La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques agricoles ;
- Les perspectives de mise en œuvre des projets et programmes prioritaires agricoles dans les Etats membres et au niveau régional ;
- L'appropriation de la déclaration de Malabo de Juin 2014.

## 3. RESULTATS ATTENDUS

- Les programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIASAN) et du Programme régional (PRIASAN) sont formulés et validés;
- La région et les Etats membres poursuivront de la mise en œuvre des PNIASAN et du PRIASAN (**Décision n°39/CEEAC/CCEG/XVI/15** et **Décision n°40/CEEAC/CCEG/XVI/15**) ;
- Des stratégies de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques agricoles sont identifiées ;
- Les perspectives de mise en œuvre des projets et programmes prioritaires agricoles dans les Etats membres et au niveau régional sont identifiées ;
- La déclaration de Malabo est partagée et comprise par tous les participants.

#### **4. PARTICIPANTS A LA REUNION**

##### ***Les participants à la concertation régionale sont :***

- Une haute représentation hiérarchique de la CEEAC ;
- Les Institutions spécialisées de la CEEAC : la COREP, la COMIFAC ;
- Le Service Agriculture et Développement Rural de la CEEAC (Agriculture et Développement Rural) ;
- les partenaires stratégiques de la CEEAC : le HUB RURAL, la FAO et l'IFPRI;
- Les Points Focaux Nationaux du PDDAA ;
- Les Secrétaires généraux des Ministères en Charge du PDDAA de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA, du Sao-Tomé et Principe, du Tchad ;
- Les partenaires techniques continentaux : la Commission de l'Union Africaine (CUA) ; l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN) le Conseil Phytosanitaire Inter - Africain de l'Union Africaine (CPI-UA) ; le Centre de Recherche Agronomique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CORAF/WECARD), l'ECDPM ;
- Les partenaires Techniques sous régionaux: PROPAC et du Réseau régional des acteurs non étatiques, la CEMAC, la CEBEVIRHA, le PRASAC ;
- Les partenaires financiers ; la BM, la BDEAC, la BAD, la CE, l'UE, le PNUD.

##### ***Les participants au Comité de Pilotage et Suivi du PDDAA :***

- Les Secrétaires généraux des Ministères en Charge du PDDAA de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA, du Sao-Tomé et Principe, du Tchad.

#### **5. DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE**

- a. La Réunion se tiendra à Brazzaville au CONGO du 06 au 08 Juillet 2015 ;
- b. Le Projet FS-PDDAA prendra en charge les Experts du FS-PDDAA/CEEAC, les points focaux nationaux et les secrétaires généraux des Ministères de l'Agriculture.

#### **4. PARTICIPANTS A LA REUNION**

##### ***Les participants à la concertation régionale sont :***

- Une haute représentation hiérarchique de la CEEAC ;
- Les Institutions spécialisées de la CEEAC : la COREP, la COMIFAC ;
- Le Service Agriculture et Développement Rural de la CEEAC (Agriculture et Développement Rural) ;
- les partenaires stratégiques de la CEEAC : le HUB RURAL, la FAO et l'IFPRI;
- Les Points Focaux Nationaux du PDDAA ;
- Les Secrétaires généraux des Ministères en Charge du PDDAA de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA, du Sao-Tomé et Principe, du Tchad ;
- Les partenaires techniques continentaux : la Commission de l'Union Africaine (CUA) ; l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN) le Conseil Phytosanitaire Inter - Africain de l'Union Africaine (CPI-UA) ; le Centre de Recherche Agronomique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CORAF/WE CARD), l'ECDPM ;
- Les partenaires Techniques sous régionaux: PROPAC et du Réseau régional des acteurs non étatiques, la CEMAC, la CEBEVIRHA, le PRASAC ;
- Les partenaires financiers ; la BM, la BDEAC, la BAD, la CE, l'UE, le PNUD.

##### ***Les participants au Comité de Pilotage et Suivi du PDDAA :***